

« *Le Bien-être animal : de la science au droit* » par des experts internationaux

(parution le 15 novembre aux éditions L'Harmattan)

Cet ouvrage, réalisé sous la direction de Louis Schweitzer, président de la Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA) et Sophie Hild, éthologiste, recueille les articles d'une vingtaine d'experts internationaux du bien-être animal. En créant la jonction entre les mondes du droit et des sciences, la Fondation permet d'envisager les actions qui peuvent améliorer la condition animale.

Qu'est exactement le bien-être animal ? Quelle définition scientifique lui donner ? Sur quels critères l'évaluer ? Quels droits nationaux ou internationaux le prennent-ils en compte ? Quels animaux sont concernés ? Lesquels ne le sont pas ? Pourquoi ? Quels obstacles s'opposent au souci d'assurer le bien-être animal ?

Pour répondre à ces questions, chercheurs, juristes, avocats, membres du ministère de l'Agriculture ou de la Commission européenne ont apporté leur contribution

Ce livre s'adresse à tous les publics qui souhaitent en savoir plus sur ce qu'on entend véritablement par l'expression « bien-être animal ». Le lecteur apprend par exemple que de nombreuses études scientifiques ont permis d'évaluer les capacités émotionnelles et l'intelligence des animaux, puis d'objectiver leur bien-être grâce à la mesure de critères physiologiques et comportementaux rigoureux. De nombreuses législations prennent en compte le bien-être des animaux, en particulier en Europe, mais cela ne suffit pas toujours pour améliorer leur existence.

Cet ouvrage permet d'enrichir et d'approfondir les connaissances et de développer le sens critique par une réflexion constructive sur le sujet.

[Télécharger la couverture de l'ouvrage](#)

Contact

Sophie Hild, directrice de la LFDA
01 47 07 98 99

dir@fondation-droit-animal.org

La Fondation Droit Animal, Éthique et Sciences (LFDA) œuvre pour faire reconnaître les droits fondamentaux des animaux par une réflexion éthique et scientifique. Créée en 1977 sous le nom de Ligue Française des Droits de l'Animal, elle est reconnue d'utilité publique en 1985 puis, en tant que fondation en 1999. Louis Schweitzer préside le conseil d'administration qui, aux côtés d'un comité d'honneur et d'un comité scientifique, forme un groupe pluridisciplinaire de réflexion et d'étude visant à transposer dans le droit les connaissances et les avancées scientifiques ayant pour finalité l'amélioration des conditions de vie des animaux.

www.fondation-droit-animal.org



@fondationLFDA

